

Coalition bruxelloise : les détails de l'accord

Emploi et fiscalité : ce sont deux des axes principaux de l'accord de gouvernement conclu par les négociateurs bruxellois.

Un mois jour pour jour après l'entame officielle des négociations bruxelloises, PS, FDF, CDH, VLD, SPA et CD&V ont bouclé l'accord de gouvernement, dont les grandes lignes seront présentées cet après-midi.

L'emploi était LA priorité de la campagne et, sans surprise, les négociateurs en ont fait le premier chapitre de l'accord.

L'une des nouveautés réside dans la création d'un contrat d'insertion socio-profession-

nelle. Le principe : les jeunes qui, dix-huit mois après la fin de leurs études, n'ont pas d'emploi, se voient proposer un contrat de travail d'un an. Dans le secteur privé (qui reçoit alors un subside régional) ou dans les organismes publics.

Citons aussi ce qui devrait être l'une des mesures les plus concrètes pour tous les Bruxellois : la réforme fiscale, d'application en 2017. Objectif : convertir une partie de la fiscalité sur le travail vers le patri-

moine.

Côté wallon, les négociateurs wallons ont travaillé tout le week-end. Mais PS et CDH tiennent toujours le « no comment » sur l'avancement des discussions, et même sur le calendrier des prochains jours...

Quant à Charles Michel, l'informateur royal, il a rendez-vous ce matin au Palais. Selon toute probabilité, le président du MR sera prolongé, d'une semaine sans doute, avec un nouveau rendez-vous royal au-delà du 21 juillet... ■

L'accord obtenu à Bruxelles montre la voie aux Wallons

Bruxelles Réforme de la fiscalité et de la gouvernance

Un mois jour pour jour après l'entame officielle des négociations bruxelloises, PS, FDF, CDH, VLD, SPA et CD&V ont bouclé l'accord de gouvernement. Les grandes lignes seront présentées ce lundi après-midi. En voici, déjà, les éléments clés, obtenus à bonnes sources.

Emploi : un contrat d'insertion socio-professionnelle

L'emploi était LA priorité de la campagne. Sans surprise, les négociateurs en ont fait le premier chapitre de l'accord. Une confirmation, d'abord, l'application de la Garantie Jeunes, qui prévoit d'offrir à tous les jeunes, quatre mois après la fin de leurs études, un stage, une formation ou un emploi. Bruxelles bénéficie, pour mettre en œuvre cette formule

dès le 1^{er} janvier, de fonds européens à hauteur de deux tiers des 39 millions requis. A charge, donc, pour la Région, d'apporter le solde et, surtout, de développer une offre suffisante de stages et formations. Les fonds européens ne sont toutefois garantis que pour deux ans ; l'accord bruxellois prévoit que la Région suppléera, si nécessaire, afin de pérenniser la Garantie Jeunes pour la période 2016-2019. Pour rappel, on estime à Bruxelles que sur les 12.000 jeunes qui sortent de l'école chaque année, 6.000 trouvent du travail, les 6.000 autres ont besoin d'être aidés. L'accord prévoit, à leur destination, 3.000 formations, 2.000 stages et 1.000 emplois.

L'une des nouveautés réside

dans la création d'un contrat d'insertion socio-professionnelle. L'idée avait été lancée par Paul Magonne, en campagne. Le principe : les jeunes qui, dans les 18 mois après la fin de leurs études, n'ont pas d'emploi, se voient proposer un contrat de travail d'un an. Dans le secteur privé (lequel reçoit alors un subside régional) ou dans les organismes publics (Région, communes, OIP...). Parmi les 1.000 emplois prévus pour la Garantie Jeunes, une part devrait prendre la forme de contrats d'insertion socio-professionnelle, également appelés « contrats de première insertion ».

Autre accent fort de l'accord : le renforcement des politiques

d'activation des groupes-cibles, prônées par le CDH. Les moyens disponibles seront prioritairement affectés aux jeunes (souvent infra-qualifiés), et aux chômeurs de longue durée. Priorité est donc donnée, pour encourager la mise à l'emploi, à l'activation des allocations de chômage plutôt qu'aux réductions de cotisations. Il est par ailleurs prévu d'investir davantage dans l'accompagnement individualisé des chômeurs.

En matière de formation, l'offre sera augmentée. Surtout, le texte prévoit une grande alliance Emploi/Formation, qui réunira Actiris, Bruxelles-Formation et le VDAB. Ces trois organes seront d'ailleurs regroupés sous un même toit.

Enfin, l'accord prévoit une réforme du système des ACS (agents contractuels subventionnés). Ce dispositif, qui vise tout à la fois à lutter contre le chômage et à remplir des besoins d'emploi non remplis par ailleurs (dans des secteurs sociaux, de la petite enfance...) a un coût important (180 millions). Le dossier est sensible : la remise en question du moindre poste ACS provoque aussitôt une levée de boucliers. La refonte du système sera affinée pendant la législature.

Economie : Small Business Act

En matière économique, des mesures de soutien aux entreprises sont prévues. Notamment les PME, à travers le « Small Business Act ». Il s'agit de créer un cadre plus favorable aux entreprises, notamment via une simplification administrative. Les administrations devront être « business-friendly ». Par ailleurs, un pacte fiscal avec les communes est intégré dans l'accord, ainsi qu'une harmonisation des taxes communales.

Fiscalité : taxer le patrimoine plutôt que le travail

Ce devrait être l'une des mesures les plus concrètes pour tous les Bruxellois : la réforme fiscale, qui sera d'application en 2017. Objectif : convertir une partie de la fiscalité sur le travail

vers la fiscalité du patrimoine (en l'occurrence la propriété immobilière). Concrètement, l'accord prévoit de supprimer « le pourcent aggro ». Pour rappel, la Région prélève (via l'ancienne agglomération, structure compétente, avant 1989, pour des matières telles que la collecte des immondices), un pourcent de centimes additionnels sur l'impôt des personnes physiques (les communes prélèvent entre 6 et 8 %). L'accord prévoit de supprimer ce pourcent additionnel, qui rapporte plus de trente millions par an au budget régional. Les négociateurs entendent par ailleurs supprimer la taxe régionale (40 millions chaque année). Deux mesures qui pourraient rapporter, aux ménages bruxellois, plus de 200 euros par an. Pour compenser, budgétairement, cet allègement de la charge fiscale qui pèse sur les Bruxellois, les six partis ont décidé d'une fiscalité sur le patrimoine immobilier. Concrètement, les centimes additionnels régionaux sur le précompte immobilier seront augmentés. Tout profit pour les travailleurs bruxellois. Concrètement, ceux

qui louent leur bien seront gagnants, mais les propriétaires le seront aussi : l'augmentation de la fiscalité immobilière sera inférieure, pour un ménage propriétaire d'un seul bien, au gain dégagé à l'IPP. Les entreprises verront, elles, leur fiscalité immobilière augmenter, mais elles peuvent déduire cette charge. Quant aux propriétaires qui n'habitent pas Bruxelles, ou qui possèdent plusieurs biens, ils verront leurs charges augmenter. Toujours au chapitre fiscal, diverses mesures visant à favoriser l'acquisition d'un bien immobilier sont également prévues.

Gouvernance : rationalisation et évaluation

L'accord prévoit une meilleure cohérence entre toutes les entités publiques, singulièrement entre la Région et les communes. L'idée est de définir, dans chaque domaine, des stratégies communes, dans lesquelles tous les

acteurs publics puissent s'inscrire, c'était l'un des chevaux de bataille du CDH. Autres points forts de l'accord : la rationalisation des structures, et l'évaluation des politiques. Le FDF, nouveau venu dans la coalition, en avait fait une de ses marques de fabrique. La rationalisation des structures est notamment prévue en matière d'aménagement du territoire, où l'on confierait à un organe unique toute une série d'outils et de politiques visant au développement des zones prioritaires. Le Tourisme, nouvellement régionalisé, serait également géré par un acteur unique.

Mobilité : un métro vers le sud

Le budget bruxellois sera à l'équilibre en 2015, à charge, ensuite, pour le gouvernement Vervoort II, de trouver 300 millions pour y rester. Voilà qui n'autorise guère de grands projets d'infrastructures. Les négociateurs ont toutefois confirmé la création d'un métro vers le nord de Bruxelles et, surtout, décidé d'entamer les études pour le tracé vers le sud (Uccle, Forest).

Aménagement du territoire : dix pôles prioritaires

La priorité sera mise sur dix « pôles de développement ». Ces quartiers, parmi lesquels Reyers (cité numérique), le Canal, Delta ou Schaerbeek Formation, feront l'objet d'une stratégie globale, confiée à un opérateur unique. Cette simplification des structures devrait permettre une accélération des projets.

Titres-services : on maintient

Le système est maintenu. Mais le texte précise « dans un cadre durable et finançable ». Il pourra donc être évalué, en cours de législature et, le cas échéant, faire l'objet de modifications. Ces dernières années, le gouvernement fédéral a, à plusieurs reprises, lors de l'élaboration des budgets, rogné sur les avantages : réduction du nombre maximal de titres déductibles, augmentation du montant... L'accord bruxellois prévoit aussi un renforcement des contrôles.

Allocations familiales : vers l'harmonisation

Elles sont transférées à la Commission communautaire commune, où sera créé un OIP, à gestion paritaire, qui accueillera tous les pans de la Sécu hérités de la sixième réforme de l'Etat... Les négociateurs prévoient de réfléchir, durant cette législature, à une réforme du système. Objectif : octroyer le même montant à chaque enfant, qu'il soit le pre-

mier, le deuxième, le troisième... d'une famille. Sans pénaliser les familles nombreuses. Les détails devront encore être précisés.

Et plein d'autres choses

L'accord bruxellois prévoit encore de nouvelles places de crèches, la mise en œuvre concrète du parcours d'intégration pour les primo-arrivants, le transfert des maisons de repos de la Cocom vers la Cocof. ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

Rudi Vervoort remplira à la ministre-présidence ; à ses côtés, quatre ministres, trois hommes et une femme. Par ordre protocolaire, Guy Vanhengel (Open VLD), Didier Gosuin (FDF), Pascal Smet (SP.A) et Céline Fremault (CDH). Reste à savoir qui complétera la photo de famille : trois secrétaires d'Etat, parmi lesquels Rachid Madrane.

CASTING

Suspense pour les secrétaires d'Etat

Le gouvernement bruxellois sera constitué avant la fête nationale, comme Laurette Onkelinx s'y était engagée... Tour d'horizon des derniers points à régler.

► **Calendrier.** La vice-Première PS va entamer les discussions sur la répartition des compétences entre les six partis. Les congrès de participation sont programmés jeudi soir, à l'exception du CDH, qui devrait se réunir samedi matin. Le gouvernement bruxellois devrait prêter serment au Parlement di-

manche 20 juillet. La discussion sur la déclaration de politique générale devrait avoir lieu les 22 et 23 juillet.

► **Casting.** Il ne fait plus guère de doutes que la ministre-présidence reviendra à Rudi Vervoort. Il devrait hériter de grosses compétences, singulièrement en matière d'aménagement du territoire (pour le développement des pôles prioritaires), de pouvoirs locaux, ou de sécurité. Guy Vanhengel (VLD) devrait rempiler au Budget et aux Finances, un portefeuille dopé, comme d'autres, par la sixième réforme de l'Etat. Didier Gosuin (FDF), héritera de compétences majeures, plus que vraisemblablement l'Emploi, compétence au budget considérablement accru

avec les transferts ; raison pour laquelle certains souhaiteraient la découpler de l'Economie. Au nom de la cohérence des politiques, l'Emploi et la Formation devraient atterrir chez le même ministre. Pascal Smet rêve de récupérer les Transports et les Travaux publics. Céline Fremault héritera, dans ce cas, de l'Environnement. Rachid Madrane devrait rempiler comme secrétaire d'Etat. Au CD&V, on cite le nom de Bianca Debaets, qui pourrait remplacer Brigitte Grouwels en cours de législature, voire commencer d'emblée. Reste à attribuer le troisième poste, au FDF a priori.

V. LA.